

INFORMATIONS A DESTINATION DES ORGANISATEURS ET DIRECTEURS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE L'AUBE



Recommandations concernant la déclaration sur TAM

Le dépôt d'une déclaration sur TAM entraîne une forme de dialogue avec la DDCS(PP) où se déroule l'ACM. En effet, chaque déclaration effectuée doit être visée par cette même DDCS(PP) pour que celle-ci vérifie l'ensemble des éléments déposés et s'assure qu'ils soient conformes à la réglementation.

Le déclarant doit impérativement surveiller l'état de sa déclaration. En effet, lors du dépôt des fiches, la déclaration est automatiquement mise en état "déposé".

Cependant, en visitant la fiche, la DDCS(PP) peut changer l'état de celle-ci si elle relève des irrégularités. **SEUL un état "DÉPOSÉ" vaut déclaration régulière.**

Les états des fiches initiales et complémentaires peuvent être :

Insuffisant : Les éléments apportés sur la déclaration ne sont pas suffisants au regard de la déclaration.

Non conforme : Des éléments de la déclaration sont contraires à la réglementation ; la DDCSPP fait parvenir à l'organisateur une injonction de mise en conformité.

Interdiction : La DDCSPP prend un arrêté d'opposition au départ, d'interruption ou d'interdiction de l'accueil.

Fermeture : La DDCSPP prend un arrêté de fermeture du local utilisé par l'accueil.

Annulé : L'accueil ou le séjour est annulé

Oubli et modification de déclaration.

Tout oubli de déclaration ne peut pas faire l'objet d'une rectification une fois l'accueil terminé.

Vous avez la possibilité d'effectuer des ajouts ou des modifications sur vos fiches complémentaires jusqu'à une journée après la fin de l'accueil.

Bon fonctionnement de l'application TAM

Certains organisateurs nous ont signalé des difficultés lors de la mise à jour de date de naissance d'un(e) intervenant(e).

La problématique survient lorsque la fiche "intervenant" a été préalablement créée en utilisant une version obsolète d'un navigateur internet.

Il est donc nécessaire de procéder à l'installation des mises à jour propres au navigateur internet ou d'utiliser un navigateur tel que "Google chrome" ou un navigateur internet dont la version est récente.

**Toute l'équipe du service jeunesse et sports et de la vie associative vous souhaite
de très JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE.**

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser au service de la jeunesse, des sports et de la vie associative par mail : ddcsp-acm-bafa-bafd@aube.gouv.fr ou par téléphone : 03.25.80.33.33